

ARRETE N°13/2024 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES ZONES CARDIO ET MUSCULATION DE L'ESPACE FORME LE JEUDI 11 JUILLET 2024 DE 8H A 18H

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 25 septembre 2023 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT la nécessité d'une intervention technique au sein des zones cardio et musculation de l'espace forme ;

CONSIDERANT que cette intervention technique ne peut se faire en présence du public et nécessite de ce fait la fermeture de ces zones ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Les zones cardio et musculation de l'espace Forme seront exceptionnellement fermées au public le jeudi 11 juillet 2024 de 8h à 18h.

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **05 JUIL. 2024**

Transmis en Préfecture et affiché le **05 JUIL. 2024**



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal